



**SÉANCE PUBLIQUE  
DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024  
À 18 h**

Délibération 2024 / 105  
(18<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 17  
Votants : 21

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation  
04/12/2024

Date de l'affichage à la  
Mairie de la liste des  
délibérations de la  
séance :  
13/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 11 décembre à 18 h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC Pierrick, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, PELIGRY Alain, VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.

**Absents représentés** : BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), MAIGNE Solange (donne pouvoir à GARBE Daniel), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel), MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise).

**Absents excusés** : RUAUD Maria de Fatima, COQUEAU Stéphane.

**Absents** : BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, BALLARIN Lydia, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance** : CHAVET-JABOT Francis.

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DES BUDGETS – EXERCICE 2025.**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en son Article L.1612-1, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, et préalablement au vote du budget 2025, le Maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 (25 %), compte non tenu des crédits afférents au remboursement de la dette. Il est précisé que cette autorisation ne signifie pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote des budgets 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

➤ **Budget Principal de la Commune**

<b>Chapitre</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Quart des crédits / Exercice 2025</b>	
20	85 960,72 €	25 %	21 490,18 €
204	319 000,00 €	25 %	79 750,00 €
21	1 464 066,08 €	25 %	366 016,52 €
23	2 318 555,87 €	25 %	579 638,96 €
<b>Total :</b>	<b>4 187 582,67 €</b>	<b>25 %</b>	<b>1 046 895,66 €</b>

➤ **Budget Annexe Eau & Assainissement**

<b>Chapitre</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Quart des crédits / Exercice 2025</b>	
20	55 000,00 €	25 %	13 750,00 €
21	290 000,00 €	25 %	72 500,00 €
23	1 855 935,80 €	25 %	463 983,95 €
<b>Total :</b>	<b>2 200 935,80 €</b>	<b>25 %</b>	<b>550 233,95 €</b>

➤ **Budget Annexe Cinéma**

<b>Chapitre</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Quart des crédits / Exercice 2025</b>	
21	184 245,89 €	25 %	46 061,47 €
<b>Total :</b>	<b>184 245,89 €</b>	<b>25 %</b>	<b>46 061,47 €</b>

➤ **Budget Annexe Résidence de tourisme « Les Ségalières »**

<b>Chapitre</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Quart des crédits / Exercice 2025</b>	
21	140 943,43 €	25 %	35 235,86 €
23	61 905,33 €	25 %	15 476,33 €
<b>Total :</b>	<b>202 848,76 €</b>	<b>25 %</b>	<b>50 712,19 €</b>

**Annexe 1 :** Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote des budgets 2025 – Budget Principal de la Commune – Détails des opérations.

**Annexe 2 :** Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote des budgets 2025 – Budget Annexe Eau et Assainissement – Détails des opérations.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance.

Francis CHAVET-JABOT.

Le Maire.

Michel SYLVESTRE.

